Conception et construction d'un échangeur à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 100 et de la route provinciale à grande circulation n° 3

Étape 2 de l'engagement

Février 2024





Mot de bienvenue



Construire un échangeur à l'intersection de la route provinciale à grande circulation (RPGC) n° 100 (route périphérique Sud) et de la RPGC n° 3 (boulevard McGillivray), y compris la reconstruction de la RPGC n° 100, de la RPGC n° 2 et de la RPGC n° 3 pour cadrer avec l'aménagement fonctionnel recommandé dans l'Étude d'aménagement pour la route périphérique Sud.



Intention

L'objectif de l'étape 2 de l'engagement est le suivant :



Vous informer de l'objectif et de la portée du projet.



Présenter
l'aménagement
fonctionnel épuré des
routes et des
échangeurs, y compris
les considérations
relatives à la gestion
des accès.



Fournir des informations mises à jour sur le calendrier du projet.

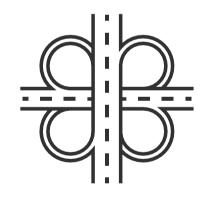


Offrir la possibilité de poser des questions sur le projet.



Contexte

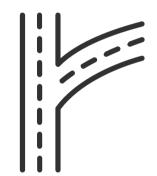
WSP Canada Inc. (WSP), une firme de planification et d'ingénierie, a été embauchée par le gouvernement du Manitoba pour agir à titre d'ingénieur du maître d'ouvrage pour la conception et la construction de l'échangeur à l'intersection de la RPGC n° 100 et de la RPGC n° 3.



Ce projet permettra d'achever la conception détaillée et de construire l'échangeur.



La conception est fondée sur l'aménagement des routes et des échangeurs selon l'Étude d'aménagement pour la route périphérique Sud.

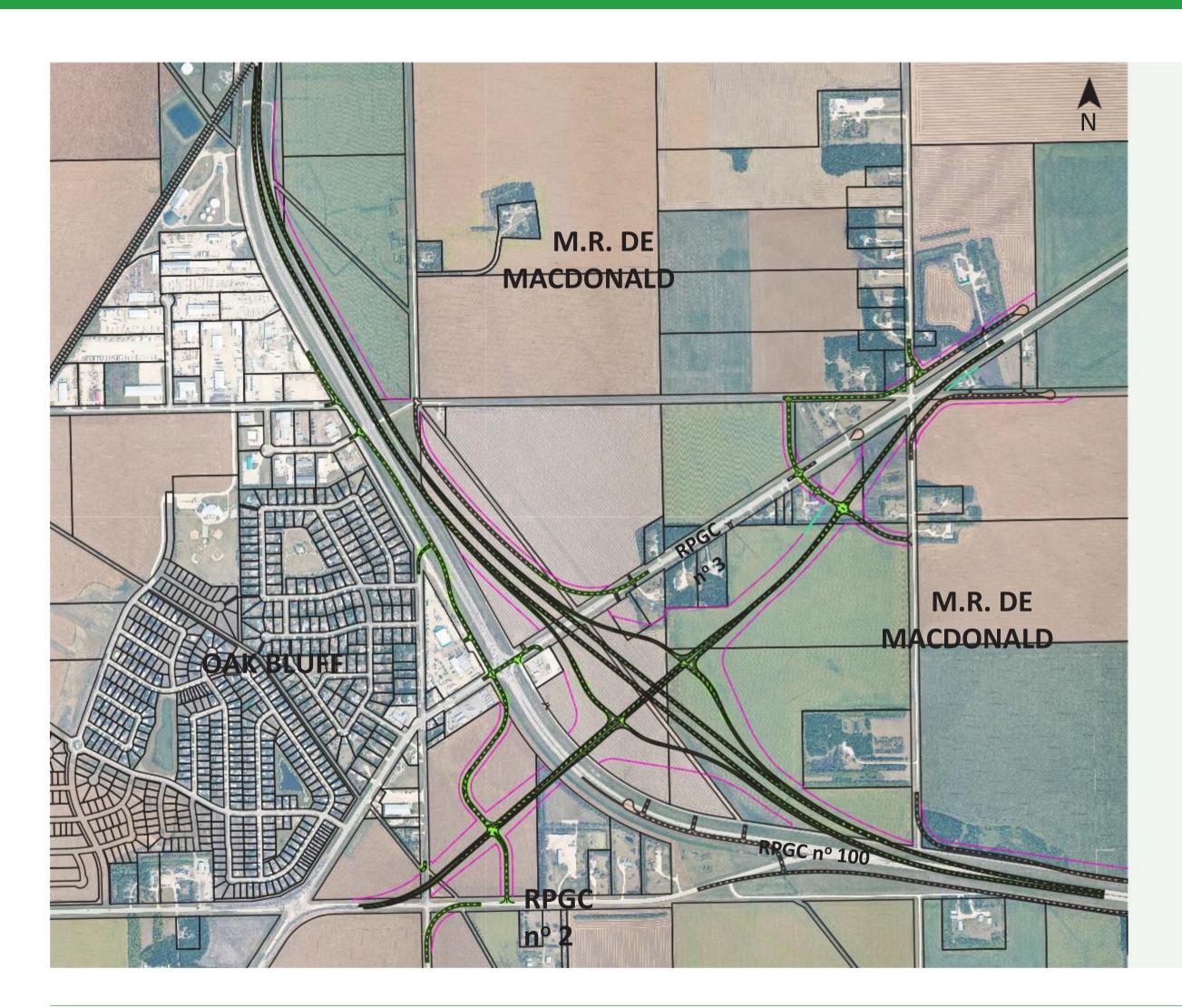


Le projet permettra de peaufiner l'harmonisation des voies de desserte et les connexions d'accès dans la zone du projet.



Zone d'étude et aménagement fonctionnel

Échangeur à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 100 et de la route provinciale à grande circulation n° 3



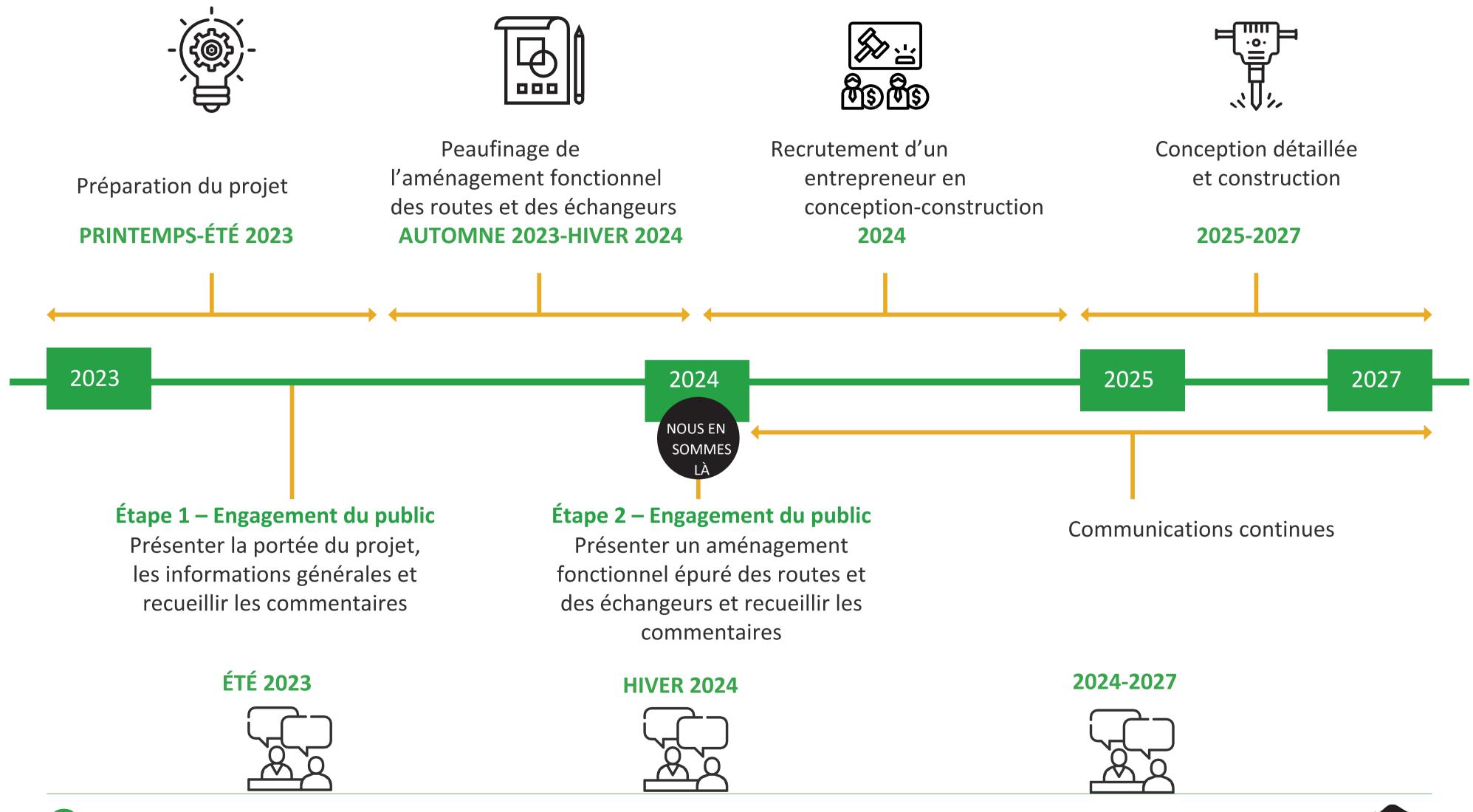
L'aménagement fonctionnel de l'échangeur faisait partie de l'Étude d'aménagement pour la route périphérique Sud, achevée en 2020.

Une étude d'aménagement fonctionnel est une des premières étapes du processus de conception. C'est à cette étape qu'on détermine le tracé des emprises et des routes en fonction des schémas de déplacements prévus et de la demande.

L'étude d'aménagement fonctionnel s'appuyait sur les études techniques, et les commentaires du public tout au long du projet d'aménagement pour la route périphérique Sud.



Échéancier du projet



Ce que nous avons appris

Échangeur à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 100 et de la route provinciale à grande circulation n° 3

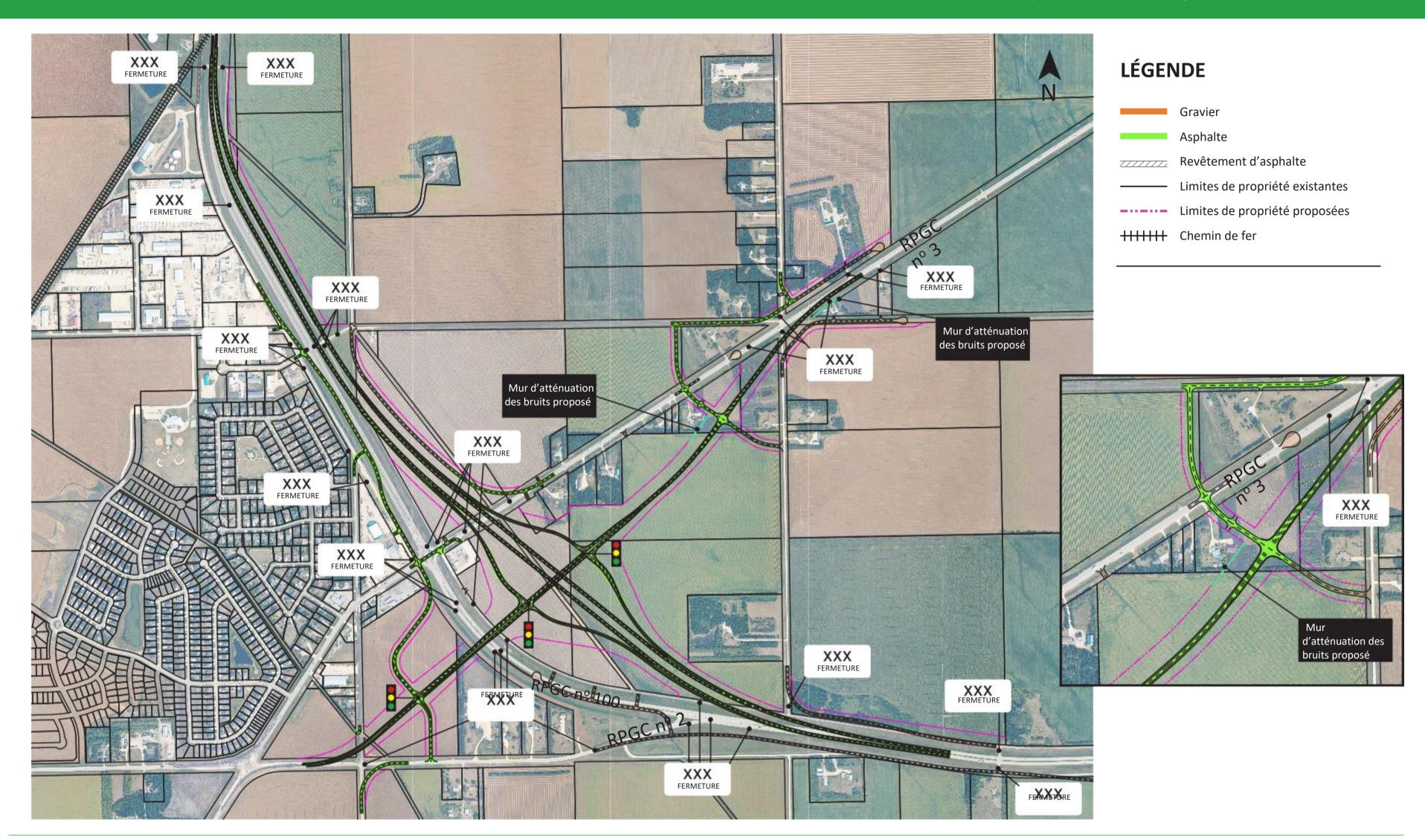
Lors de la première étape de l'engagement, l'équipe de projet a rencontré la municipalité, les intervenants et les propriétaires fonciers concernés.

Le but des réunions était de présenter le projet et l'équipe de projet, d'acquérir une compréhension des répercussions ou contraintes potentielles qui devraient être prises en compte au cours de cette phase de conception et d'obtenir des commentaires.

Ce que nous avons appris	Ce que nous avons fait
	Conception et accès routiers ————————————————————————————————————
 Un accès adéquat aux propriétés voisines et adjacentes doit être prévu dans la conception. 	 Nous avons peaufiné la conception pour prendre en compte tout changement d'accès requis, en consultation avec les propriétaires fonciers et continuons à communiquer avec les propriétaires fonciers concernés pour recueillir des commentaires supplémentaires afin de finaliser la conception.
 L'accès aux véhicules grands et longs tels que l'équipement agricole doit être prévu dans la conception. 	 Nous avons conçu les routes, les intersections et la structure du viaduc pour accueillir les véhicules gros et longs, y compris l'équipement agricole.
 Quelques intervenants ont souligné que la suppression de l'accès direct aux propriétés le long de la RPGC n° 3 serait préjudiciable aux entreprises de la zone touchée. 	 Travailler avec les intervenants concernés pour atténuer les répercussions dans la mesure du possible et continuer à travailler avec les intervenants concernés pour recueillir des commentaires supplémentaires.
 Coordination avec l'élargissement à quatre voies de la RPGC n° 3 jusqu'à la limite de la Ville de Winnipeg (chemin Brady). 	 Assurer une coordination continue de la conception et de la construction de ce projet avec l'élargissement à quatre voies de la RPGC n° 3.
	Autres points à considérer
 Explorer les options de transport actif à l'intérieur d'Oak Bluff et en correspondance avec cette dernière. 	 Aménagement de l'espace pour une voie de transport actif sur la structure initiale du viaduc de la RPGC nº 3 afin de prévoir un futur passage à niveau de la RPGC nº 100 lorsque les infrastructures de transport actif seront mises en place des deux côtés du périmètre et que la RPGC nº 3 sera élargie. La voie réservée au sentier deviendra disponible une fois la deuxième structure construite.



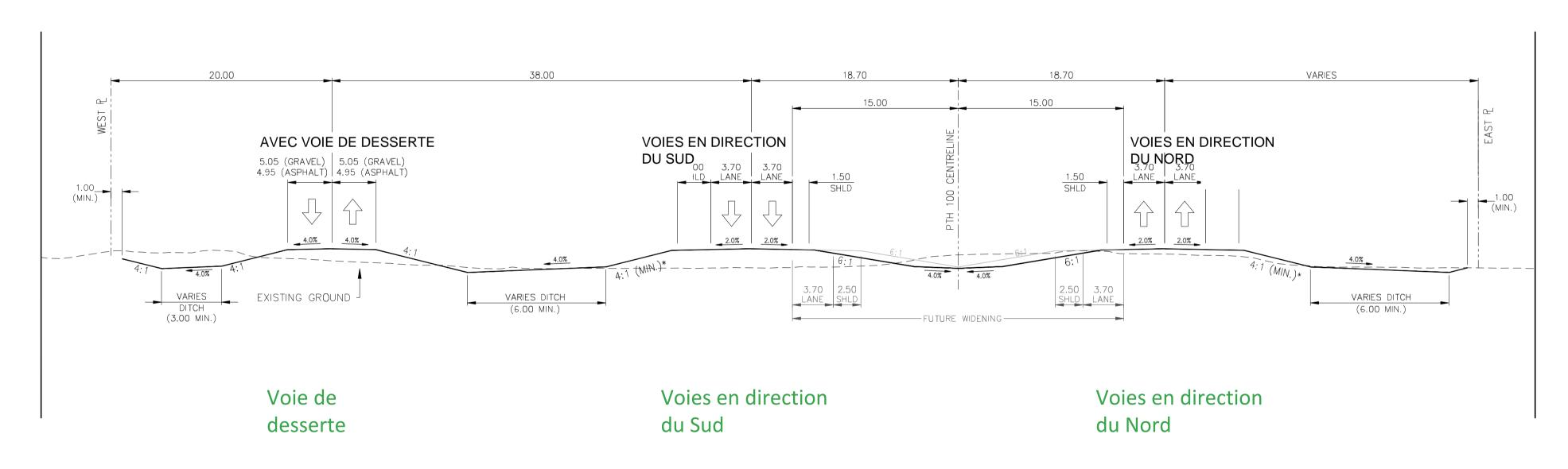
Conception épurée des routes





Coupes transversales

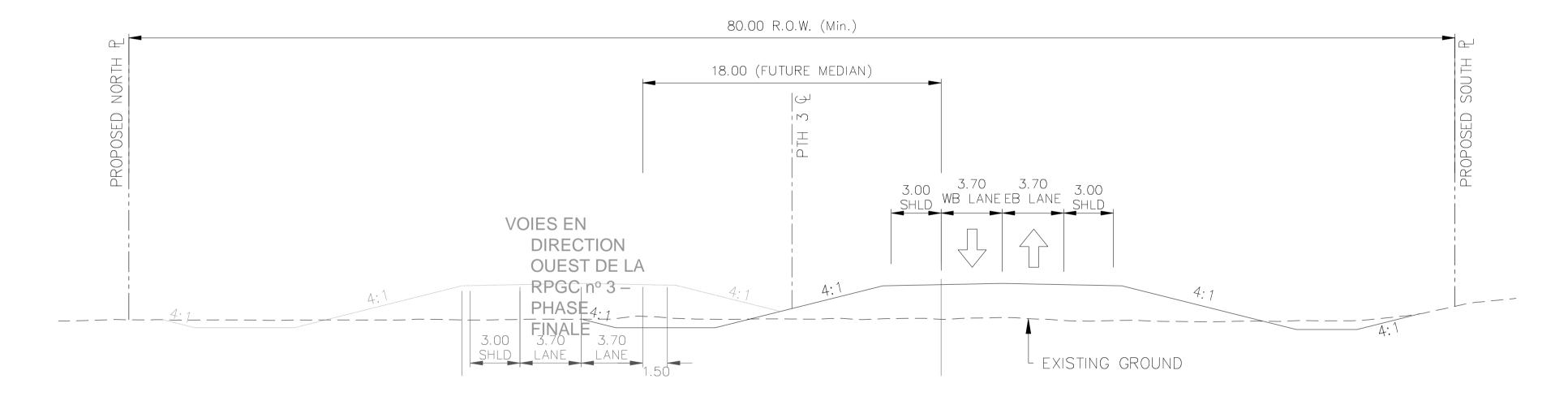
Voies en direction du sud et en direction du nord de la RPGC n° 100





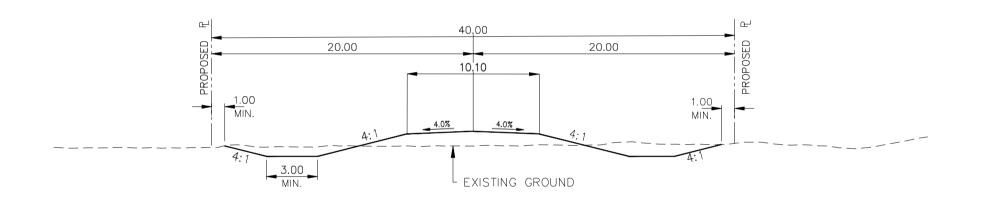
Coupes transversales

Coupe transversale type de la RPGC n° 3

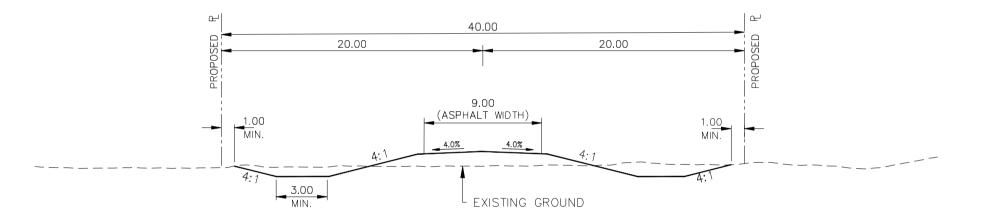




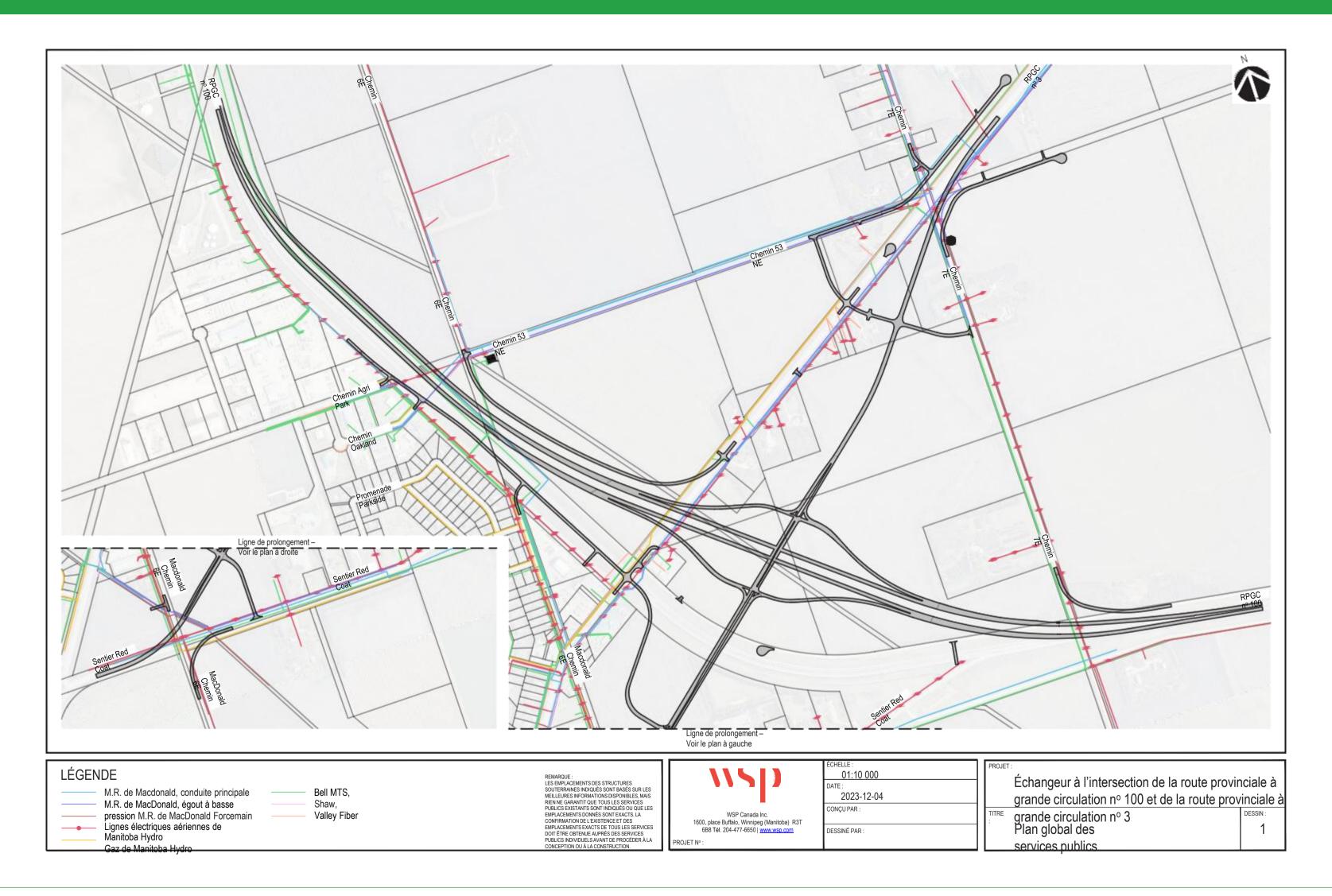
Route de gravier commerciale typique de la municipalité rurale (M.R.)



Route en asphalte commerciale typique de la M.R.

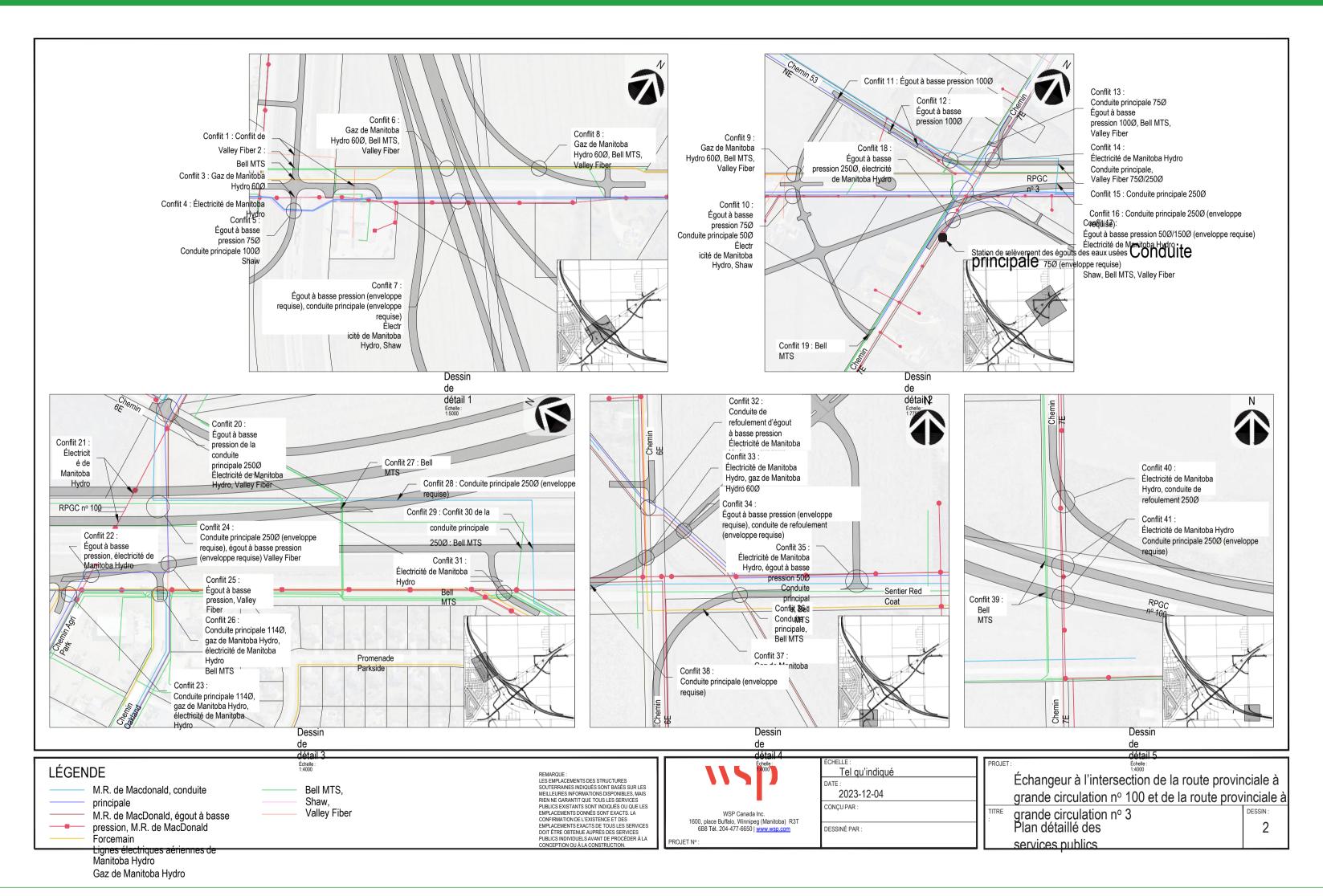


Services publics



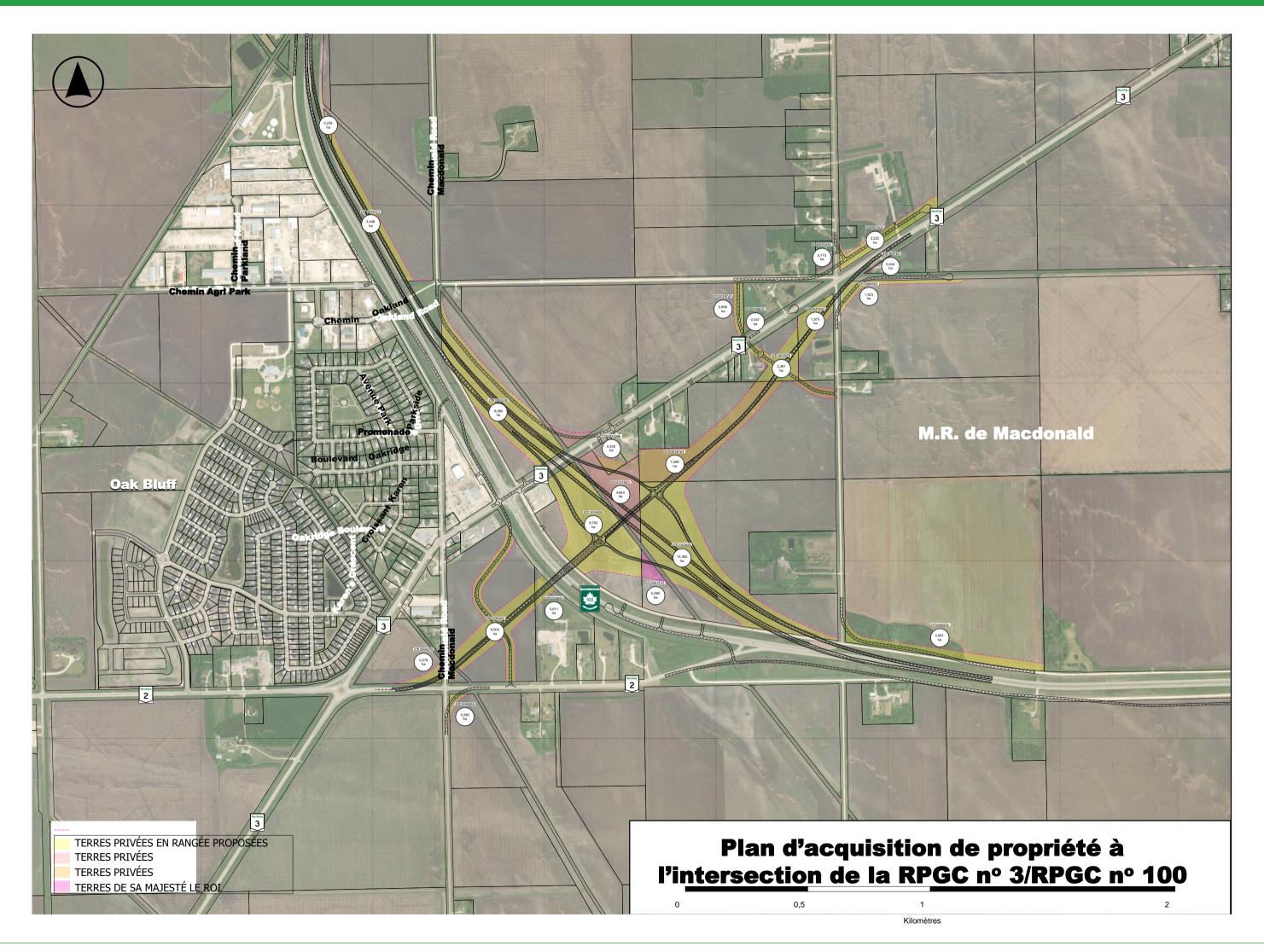


Services publics



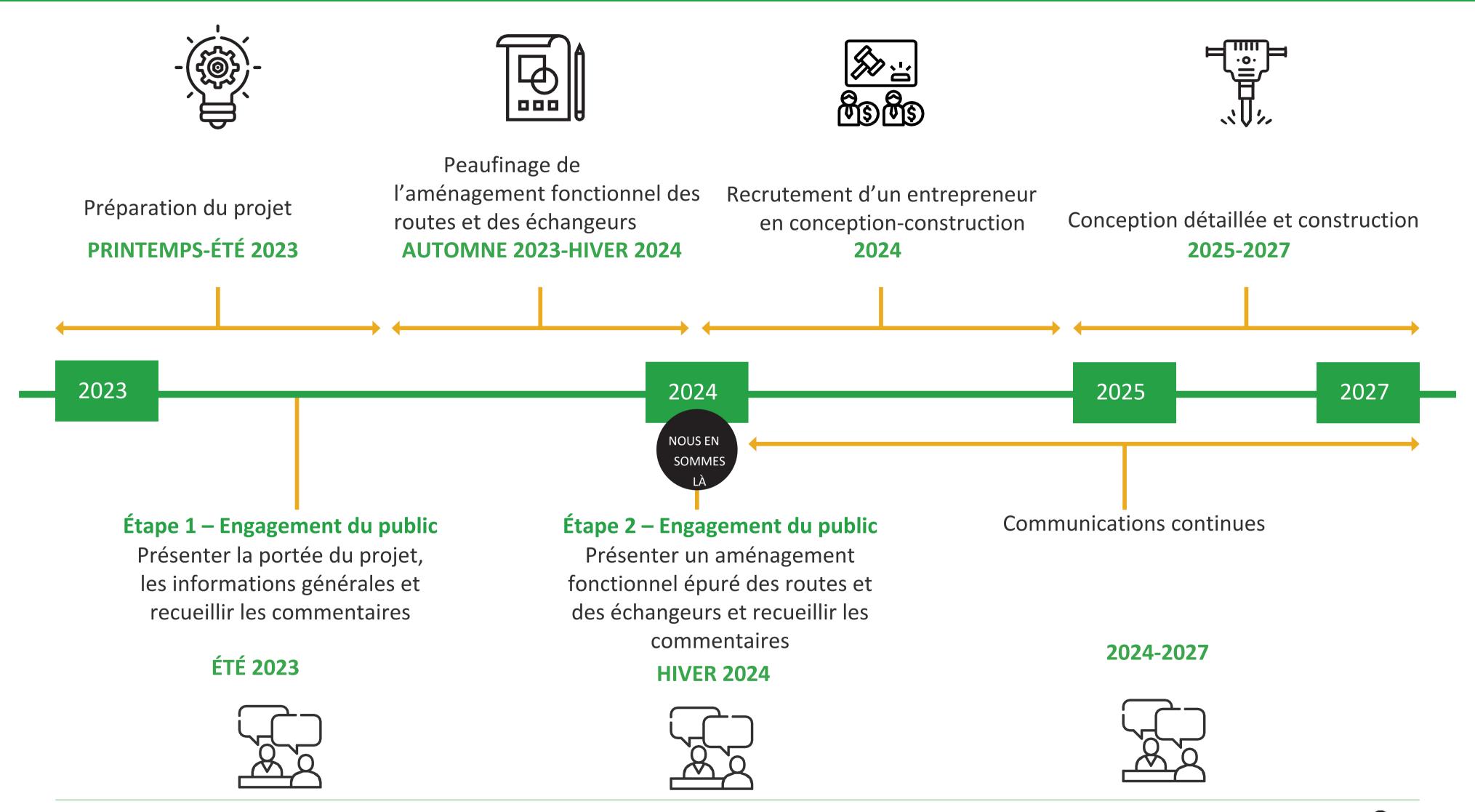


Incidences sur les propriétés





Prochaines étapes





Merci

d'avoir participé au processus d'engagement pour la conception et la construction de l'échangeur à l'intersection de la RPGC n° 100 et de la RPGC n° 3.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Lauren Lange, responsable de l'engagement

Courriel:

lauren.lange@wsp.com

Tél.: 204 259-1919

